

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23-05-2016**

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Nathalie DAMIDAUX, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés : Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD (pouvoir à Christophe MORINI).

A été nommée secrétaire de séance : Francis CHEVREUX

---

**Approbation du procès-verbal du 28/04/2016**

Approuvé à l'unanimité.

**Date prochains conseils municipaux** : Lundi 20 juin 2016 à 20h et lundi 11 juillet 2016 à 20h

**Affouage**

Cette année les lots se situent sur le plateau de Beure. Une attention particulière est demandée aux affouagistes pour leur exploitation. En effet durant la période estivale (juillet-août) il faudra faire attention aux utilisateurs des pistes dans le cadre des activités proposées par la station (Trottin'herbe, VTT...) mais aussi au parc mis en place pour le pâturage des bovins.

Il est également rappelé que la vente des bois issus de l'affouage est strictement interdite.

En ce qui concerne l'affouage à venir, aucune décision n'a encore été prise.

**SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme)**

Christophe Morini, représentant de la CCV au SYTRAD, rappelle que la gestion des déchets est un sujet important et couteux mais difficile à gérer. Il a été créé en 1992 lors de la prise de conscience des populations pour le tri sélectif. Il regroupe 17 EPCI (352 communes) c'est-à-dire 540.000 habitants, soit la moitié nord des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

En 2015 il a traité 157.700 tonnes de déchets dont 122.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 36.000 tonnes de collectes sélectives pour un coût de traitement de 25.000.000 €.

Sur la totalité des déchets traités 53% ont été valorisés et les 47% restants (74.000 tonnes) ont été enfouis.

Le but dans les années à venir est de diminuer le tonnage des ordures ménagères, d'augmenter le % des OM résiduelles valorisées, participer activement à une gestion optimale de ce syndicat dans le but de réduire de 10% les déchets ménagers pour 2020 et réduire de 50% les déchets enfouis pour 2025.

Le SYTRAD et la CCV ayant un rôle pédagogique, un article d'information détaillé sera publié dans la prochaine gazette, faisant état entre autre des habitudes de gestion des habitants de nos communes membres de la CCV. Mais gardons à l'esprit que les habitants et les entreprises des 5 communes du Vercors ont produit en 2015, 1.517 tonnes de déchets dont 603 tonnes d'OM résiduelles.

**Logements communaux**

La commune est propriétaire de 7 logements communaux. A partir du 1<sup>er</sup> juin ils seront tous occupés. Christophe Morini souhaite rappeler que le revenu des loyers représente une part non négligeable des recettes de la commune.

Certains locataires semblent penser que payer son loyer reste une option. Il insiste sur le fait que c'est une obligation qui doit au contraire préoccuper (et ne pas laisser indifférents les locataires au point de laisser se dégrader la situation) et que si des difficultés de paiement peuvent arriver à tous, il est nécessaire d'en faire part au plus tôt au propriétaire du logement. La municipalité reste tout à fait ouverte aux discussions en cas de problème de paiement de loyer mais encore faut-il venir en parler et vouloir régler le problème.

Pour information la dette actuelle des loyers communaux est équivalente à la recette annuelle qui sera réalisée par l'augmentation des taux de contributions directes. Ce n'est pas aux contribuables de la commune de s'acquitter des dettes des locataires qui ne s'inquiètent pas du paiement de leur loyer.

## **Fusion des Communautés de Communes du Vercors et du Pays du Royans**

Par arrêté du 02/05/2016 la Préfet de la Drôme propose la fusion entre la communauté des communes du Vercors et le Communauté des Communes du Pays du Royans. Les collectivités concernées disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce regroupement.

En ce qui concerne le regroupement avec la Communauté de Communes du Massif du Vercors, l'ensemble des élus drômois ont interpellé, par le biais d'une lettre ouverte, les élus et habitants des Quatre-Montagnes afin d'expliquer leur point de vue sur le fait que certaines communes du massif des quatre montagnes n'aient pas accepté de se regrouper avec la CCV et la CCPR. Celle-ci a provoqué de vives réactions de la part des élus qui ne souhaitaient pas ce regroupement mais aussi de la part des personnes qui n'avaient pas entièrement compris la situation.

Dans tous les cas une décision définitive sera rendue pour le territoire avant la mi-juillet.

## **Questions diverses**

### **\*Commémorations**

Une réunion a eu lieu entre les communes membres de la CCV le jeudi 19/05 à Vassieux pour essayer de réfléchir à une mutualisation des commémorations. Un historique a été fait par Pierre Louis Fillet concernant les commémorations qui, outre être un hommage aux morts pour la France, rappelle que ces évènements ne doivent pas se renouveler.

Celles du 8 mai et du 11 novembre étant nationales resteront communales. Par il serait nécessaire de voir comment mutualiser les commémorations concernant les évènements du Vercors qu'il faudra peut-être organiser et préparer de manière différente.

Christophe Morini informe que pour la commémoration du 8 mai à St Agnan il n'y avait que 3 personnes (lui compris) de présentes.

Il informe également qu'une nouvelle date, le 27 mai, a été fixée par l'état pour instaurer la journée nationale de la Résistance.

### **\*Nuisances sanitaires au Trucs**

Un courrier de mise en demeure pour nuisances sanitaires a été adressé aux propriétaires des lieux concernés.

### **\*Bâtiment Marchetich**

La procédure étant terminée, un nouvel élément a vu le jour empêchant de signer de suite l'acte de cession et donc d'engager les travaux de démolition.

### **\*Compteur ERDF dit Linky**

Pour faire suite à un grand nombre d'interrogations des usagers et des élus, le responsable ERDF du secteur a été convié au bureau de la CCV pour faire le point sur ce nouveau type d'installation rendu obligatoire par la loi « transition énergétique ».

Le compteur Linky est un compteur électrique de nouvelle génération dit communicant qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance. Il contribue à moderniser le réseau basse tension jusqu'au domicile des usagers. Il fonctionne grâce à la technologie des courants porteurs en ligne dis CPL qui utilise le réseau électrique pour transmettre des informations.

La technologie CPL est souvent utilisées en domotique (volets roulants, box internet, commande du chauffe-eau à distance ...). Il n'utilise pas les radiofréquences pour communiquer (comme le téléphone portable) mais les câbles électriques.

Il enregistre les données relatives à la consommation et les transferts directement, une fois par jour, au distributeur ERDF. ERDF a obligation de respecter les données personnelles de ses clients sous contrôle de la CNIL.

Enfin, rappelons que la gestion des réseaux électriques communaux a été transférée au SDED (Syndicat d'électrification de la Drôme).

Le conseil municipal reste attentif aux inquiétudes et aux arguments de chacun.

#### \*VercorSoleil

Le projet d'installation de panneaux sur le toit de l'école avance et les travaux seront certainement réalisés à l'automne.

Un devis va être demandé pour l'enlèvement des 2 cheminées se trouvant sur la toiture, celles-ci ne servant plus.

Yves Baudrier se propose de se mettre en contact avec VercorSoleil pour déterminer les modalités de mise en place de ces panneaux (cheminées, protection des chutes de neige ...)

#### \*Parc accorbranches

Jacques L'Huillier informe que de nombreux agrès n'ont pas été démontés dans le parc et qu'un arbre a été abattu. Se pose également la question du grillage existant.

Nathalie Damidaux et Christophe Morini pensent que vu la réflexion de la CCV sur le stade de biathlon il faudrait attendre avant de faire quoi que ce soit.

#### \*PODS

Jacques L'Huillier demande ou en est la demande d'autorisation d'urbanisme. Christophe MORINI informe que celle-ci n'a pas abouti et qu'il faut attendre que la zone soit passée en NI lors de la procédure de modification du PLU.

Les parcelles communales se trouvant à proximité vont être exploitées cette année et des mesures de sécurité devront être prises. En informer Claire Breton. Il lui sera également demandé de venir informer la municipalité du bilan de fréquentation de ses installations.

#### \*Traversée du village

Volonté de mettre en place un marquage incitant les voitures à ralentir. Après un état des lieux Francis Chevreux et Christophe Morini pensent qu'il serait nécessaire de mettre en place ce marquage à 4 endroits :

En descendant de La Chapelle avant l'entrée d'accès au lotissement de la Bessée.

Au croisement de la RD 103 et de la RD 518 à l'école

En venant du Col du Rousset au croisement de la route qui vient du hameau du Château

Quand on arrive de Chabottes, le long de la RD 103 côté gauche vers le multiservices.

#### \*Google

Nathalie Damidaux demande aux membres de la municipalité s'ils sont d'accord pour référencer la commune dans Google. Accepté à l'unanimité

Séance terminée à 23 h 15.